

8 Juillet 2019

RÉSOLUTION

La Coalition des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour empêcher les carpes asiatiques d'entrer dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent en passant à l'action à Brandon Road

TONY EVERS
CHAIR
Governor of Wisconsin

MIKE DEWINE
VICE CHAIR
Governor of Ohio

ANDREW CUOMO
Governor of New York

DOUG FORD
Premier of Ontario

ERIC HOLCOMB
Governor of Indiana

FRANÇOIS LEGAULT
Premier of Québec

JB PRITZKER
Governor of Illinois

TIM WALZ
Governor of Minnesota

GRETCHEN WHITMER
Governor of Michigan

TOM WOLF
Governor of Pennsylvania

DAVID NAFTZGER
Executive Director

20 North Wacker Drive
Suite 2700
Chicago, IL 60606

Voice: 312-407-0177
Fax: 312-407-0038
Web: www.gsgp.org
E-mail: gsgp@gsgp.org

ATTENDU QUE, l'introduction et la propagation rapide d'espèces aquatiques envahissantes dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont eu des conséquences néfastes pour l'environnement et l'économie sur les espèces indigènes, la qualité de l'eau, la pêche, la navigation commerciale et la navigation de plaisance; et,

ATTENDU QUE, la carpe à grosse tête, la carpe argentée et la carpe noire constituent une menace pour la pêche et les loisirs de la région des Grands Lacs et de notre économie touristique, et qu'une fois établies, il serait presque impossible de les éradiquer et rejoindrait la lamproie, la moule zébrée et d'autres espèces aquatiques envahissantes que les entreprises et les gouvernements fédéraux et provinciaux et des États de la région dépensent des millions de dollars par an pour atténuer et contrôler; et,

ATTENDU QU'il n'y a toujours aucune preuve de présence ou de reproduction vivante de carpes à grosse tête, de carpes argentées ou de carpes noires dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent; et,

ATTENDU QUE, qu'il est maintenant possible de protéger le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, de minimiser les risques de dommages irréparables pour le système et d'éviter des décennies de coûts de gestion de la pêche; et,

ATTENDU QUE, la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent («la Conférence») entretient une longue histoire de collaboration et de coopération non partisans visant à faire face aux problèmes environnementaux et économiques les plus pressants de la région; et,

ATTENDU QUE l'écluse et le barrage de Brandon Road sur la rivière Des Plaines constituent un point de convergence stratégique dans la voie navigable qui peut logiquement fournir des contrôles supplémentaires et améliorés dans le système puisque d'autres mesures à long terme sont développées pour empêcher le déplacement des carpes à grosse tête, argentées et noires plus près des Grands Lacs; et,

ATTENDU QUE, le Corps des ingénieurs de l'armée américaine a soumis au Congrès un rapport contenant un plan prévoyant des mesures techniques et non techniques visant à empêcher le mouvement des carpes à grosse tête, des carpes argentées et des carpes noires d'entrer dans les Grands Lacs; et,

ATTENDU QUE, la protection du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une responsabilité partagée des États et des provinces des Grands Lacs.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE la Conférence soutienne l'Illinois dans son rôle de parrainage non fédéral, en s'engageant dans des équipes techniques et politiques au besoin; et faciliter les discussions entre les États et les provinces concernant la fourniture d'un soutien, dans la mesure du possible, à un projet.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouverneurs des Grands Lacs demandent au Congrès d'autoriser et de s'appropriier immédiatement le financement nécessaire aux options d'ingénierie et de conception d'un projet d'écluse et de barrage du chemin Brandon afin de permettre le début de la construction afin de protéger la santé des Grands Lacs et leurs pêcheries au maximum.

Adopté par les gouverneurs des États des Grands Lacs et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec le 8 juillet 2019.